



BULLETIN MUNICIPAL N°16 – 02/06/2022

Etaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; René ALIES ; Jean-Claude BARAILLE ; Serge BARBASTE ; Christian BONNET ; Christophe BRENAC ; Thierry CALS ; Mmes Christiane MADAULE ; Marie-Christine LAURES ; Nathalie FAUGERAS

Excusés : Mmes Jocelyne GALINIER ; Sandrine EPIPHANE ; Martine CROS ; Mr Vincent COUZINIE

TARIFS CANTINE SCOLAIRE :

En raison du contexte économique, notre prestataire SR COLLECTIVITES s'est vu dans l'obligation de majorer ses tarifs de 4% et ce depuis le 01/05/2022. Soucieux du pouvoir d'achat de ses concitoyens, le conseil municipal a décidé de minorer cette augmentation. Les repas ne passeront que de 3,45 à 3,50 euros et ce uniquement à compter de la prochaine rentrée scolaire en septembre.

RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX

La liste des chemins ruraux de notre commune est actuellement incomplète. Il est envisagé d'effectuer un recensement de tous les chemins qui sillonnent notre commune. Nous faisons aussi appel aux habitants qui auraient connaissance, ou se souviendraient, de certains chemins parfois oubliés.

SUBVENTIONS :

Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Départemental afin de pouvoir réaliser des opérations de goudronnage à l'horizon 2023.

ENTRETIEN DU CANAL AVENUE CONSTANTIN DE BOISSESON :

En septembre, il sera proposé aux riverains et aux bonnes volontés de se joindre aux conseillers municipaux afin de participer à l'entretien du canal. Les personnes disposant de matériels adaptés seront les bienvenus.

CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX :

La municipalité étudiera au cas par cas les demandes de cession de terrains communaux et en déterminera le prix de vente en fonction de certains critères tels que la localisation, la superficie et l'emploi de ce terrain.

PERSONNEL TECHNIQUE :

En raison de la fin de contrat d'un employé communal, Pôle Emploi nous donne la possibilité de recruter un nouvel agent d'entretien communal pour un contrat de 20 heures par semaine.

EMPLOI JEUNES / JOBS D'ETE :

La municipalité emploiera des jeunes pour la durée de la période estivale. Les dossiers de candidature sont à déposer au secrétariat de la mairie

ELECTIONS LEGISLATIVES :

Le bureau de vote se tiendra dans la salle du conseil municipal de la mairie les **dimanches 12 et 19 juin 2022 de 8h à 18h.**

PARC REGIONAL DU LANGUEDOC :

Il est envisagé un élargissement du Parc Régional du Languedoc. A cet effet, la commune peut demander à être incluse dans ce nouveau schéma. Une réunion avec le directeur du Parc est prévue afin de connaître les conditions nécessaires pour l'intégration de notre commune.

RECENSEMENT 2023 :

En 2023 aura lieu le recensement des habitants de la commune. Les élus n'étant pas autorisés à y participer, il est fait appel à des volontaires qui seront rémunérés. Les conditions requises vous seront données au secrétariat de la mairie.

CIMETIERE / ECLAIRAGE INTERIEUR DE L'EGLISE :

La commune n'obtiendra aucune aide de l'Etat pour les travaux des allées du cimetière et l'éclairage intérieur de l'église. La municipalité va établir une demande d'aide auprès de la Communauté d'Agglomération. Une souscription sera mise en place pour permettre aux habitants de participer s'ils le souhaitent, et à hauteur de leur moyens, au renouvellement de l'éclairage intérieur de l'église.

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE :

Changement des horaires d'ouverture de l'agence postale de Noailhac à compter du **13 juin 2022.**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
08H15 / 11H00	X	X	FERME	X	X	
10H15 / 11H30			FERME			X

FACTURE ASSAINISSEMENT :

La compétence « assainissement » a été transférée, de par la loi, à la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet. C'est pour cette raison qu'à partir de la consommation d'eau de 2021 vous recevrez une facture concernant l'eau potable émise par Véolia dans le cadre du Syndicat du Pas des Bêtes et une facture pour le traitement des eaux usées si vous êtes raccordé à l'assainissement collectif. Cette dernière est émise par la Société Publique Locale « Les Eaux de Castres-Burlats ».

NOUVELLE EDITION DU DAHU :

Elle se tiendra le **2 juillet 2022**. En plus de la course VTT, elle accueille cette année une épreuve de randonnée pédestre. Un repas sera servi salle omnisports. Les bénévoles qui souhaitent participer à l'organisation peuvent se faire connaître en mairie.

MARCHE D'ETE :

Notre premier marché d'été se tiendra sur la place de la mairie le **8 juillet 2022**. Possibilité de restauration sur place. Présence d'un chanteur. Buvette.

ÉTAT CIVIL 2022 :

Naissances :

01 février Alyssa, Suzanne, Joséphine MOURET
10 mai Raphaël SEGUR

Décès :

04 février Mme Louise, Emilienne, Rosa GARRIGUES
24 février Mme Odette SAGNES
1^{er} mars Louis, Joseph, Augustin, Jacques GAUDERIC
16 mars M Cornelis, Adrianus JO NGENELEN
03 mai Mme Monique, Marie PECH
12 mai M François, Georges LLORCA
08 juin Mme Jeanne BALZAN

0-0-0-0-0-0-0-0-0

Encore trop de déchets valorisables dans nos poubelles...

Trifyl vient d'analyser les déchets de notre poubelle noire. Les résultats démontrent que deux tiers de son contenu ne devraient pas y être et pourraient être évités.

STOP AU GASPI !

Le gaspillage alimentaire, à lui seul, représente 15 kg ! Il s'agit d'aliments non consommés (fruits, légumes...), ou encore sous-emballage ! Vérifier ses stocks avant d'acheter, contrôler les dates de péremption ou cuisiner les restes en priorité sont autant de pratiques qui peuvent contribuer à réduire ce gaspillage.

UN DÉCHET SUR TROIS EST « BIO »

Constitués essentiellement de restes de cuisine et de petits déchets verts, les biodéchets peuvent être valorisés. En 2024, une partie du territoire pourra les trier en les déposant dans un petit sac de couleur collecté en même temps que la poubelle noire. La future usine de tri et valorisation des déchets de Trifyl permettra de distinguer et séparer ces sacs pour



221 kg de déchets | PAR HABITANT PAR AN

valoriser leur contenu en biogaz et compost. Dès aujourd'hui, les biodéchets peuvent être valorisés par l'utilisation d'un composteur ou le nourrissage d'animaux domestiques (poules...).

Sur les 221 kg / an / habitant de déchets, seuls 79 kg sont des « déchets ultimes », qui ne sont pas valorisables.

JETER MOINS EN TRIANT ENCORE PLUS

Tous les ans, chacun de nous jette en moyenne 32 kg de papiers et d'emballages (flacons et bouteilles en plastique, emballages métalliques, papiers-cartons

et briques alimentaires). Ce chiffre double, si on ajoute le verre et les autres emballages que nous pourrions trier à partir du 1^{er} janvier 2023.

ET AUSSI...

Enfin, nous jetons encore une multitude d'objets et de matériaux qui pourraient être, eux aussi, valorisés s'ils étaient déposés dans les lieux appropriés, comme les bornes textiles ou les déchèteries. Alors, qu'est-ce qu'on attend pour alléger notre poubelle ?

65%

DE NOTRE POUBELLE NOIRE DEVRAIENT ÊTRE TRIÉS OU ÉVITÉS